



CCI NICE
CÔTE D'AZUR

Au cœur de votre histoire

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

**OBJET DU MARCHÉ : FOURNITURE DE
VEHICULES LEGERS PARTICULIERS
POLYVALENTS POUR LA CCINCA**

N°2026/10/FC/01/060

MARCHE DE FOURNITURE

PROCÉDURE

>>> Marché à Procédure Adaptée
au sens des articles des articles L
2123 -1, R 2123-1 1°, R 2123-4 et R
2123-5 du Code de la Commande
Publique

ACHETEUR : La Chambre de
commerce et d'industrie Nice Côte
d'Azur
20, boulevard Carabacel, à Nice
06000

Coordonnateur : CCINCA

*Prise en qualité de Pouvoir
Adjudicateur*

Sommaire

1	Objet du marché	3
2	Caractéristiques techniques minimales	3
2.1	Véhicule	3
2.2	Prestations associées	3
3	Garantie	4
4	Livraison	4
5	Entretien et maintenance	4
6	Fin de contrat	5
6.1	Offre de base : restitution du véhicule	5
6.2	Variante : option d'achat	5
7	Résiliation anticipée	5

1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture en LLD ou LOA de 4 véhicules légers particuliers neufs destiné aux déplacements professionnels de collaborateurs de la CCINCA.

2 Caractéristiques techniques minimales

2.1 Véhicule

Le véhicule proposé devra présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- Catégorie : véhicule particulier de type citadine polyvalente du segment B, 5 portes, 5 places destiné aux déplacements professionnels urbains et périurbains ;
- Véhicule neuf
- Motorisation : hybride non rechargeable
- Climatisation
- Couleur blanche
- Norme environnementale en vigueur ;
- 5 portes minimum ;

2.2 Prestations associées

Les prestations associées sont les suivantes :

- L'accomplissement de 10.000 kms/an
- Le financement du véhicule,
- Les frais de livraison,
- Les frais administratifs,
- Les prestations associées :
 - La maintenance (et pièces d'usure),
 - Entretien constructeur,
 - Révisions,
 - Contrôle technique,
 - Gestion des pneus
 - Le remplacement des pneus usés
 - Le changement pneus 2 fois par an été / hiver (pneus 4 saisons homologués Loi Montagne)
 - L'équilibrage,
 - Permutation des pneus
 - équilibrage ;
 - géométrie ;

- Garantie pertes financières

Le montant des loyers est fixe et identique pendant toute la durée du contrat. Aucune dégressivité ou progressivité ne pourra être appliquée.

La durée en location longue durée est de 48 mois.

La durée en location avec option d'achat est de 50 mois.

3 Garantie

Le véhicule devra être livré avec :

- Garantie minimale de 12 mois pièces et main-d'œuvre ;
- Carnet d'entretien ou historique d'entretien disponible ;

4 Livraison

Dès la notification, un représentant (interlocuteur unique) du titulaire prendra contact avec la CCINCA et la tiendra informée des modalités et délais de livraison.

La livraison a lieu au plus tard 90 jours calendaires après notification du marché. Le candidat est tenu sur l'engagement pris à l'article 7 de l'acte d'engagement, qui ne pourra pas excéder.

La livraison a lieu du lundi au vendredi, entre 9h00 et 12h00 et 14h00 et 17h00.

- Livraison à : Nice, 20 boulevard Carabacel
- Carte grise et documents administratifs fournis ;

5 Entretien et maintenance

Le véhicule doit pouvoir être entretenu / maintenu / révisé dans les Alpes-Maritimes.

La prestation comprend :

- Les révisions constructeur ;
- Les vidanges ;
- Le changement des filtres ;
- Les pièces d'usure ;
- La main d'œuvre ;
- Les contrôles réglementaires ;
- Les rappels constructeur.

6 Fin de contrat

6.1 Offre de base : restitution du véhicule

Un état contradictoire sera réalisé lors de la restitution.

Ne pourront être facturés que :

- les dommages excédant l'usure normale ;
- les équipements manquants ;
- les détériorations dûment constatées.

Toute grille de facturation devra être jointe à l'offre.

6.2 Variante : option d'achat

À l'expiration de la période de location, l'acheteur pourra :

- restituer le véhicule ;
- lever l'option d'achat ;
- renoncer à l'acquisition.

Le candidat précisera :

- la valeur résiduelle ;
- le prix de rachat HT ;
- le prix de rachat TTC.

7 Résiliation anticipée

L'acheteur peut mettre fin à la location des véhicules avant le terme contractuel lorsque :

- le véhicule n'est plus nécessaire au service ;
- le véhicule est réformé, détruit ou volé ;
- une réorganisation du service entraîne la suppression du besoin ;
- le kilométrage prévisionnel ou les conditions d'exploitation sont substantiellement modifiés.

La résiliation prend effet à la date fixée par l'acheteur après un préavis de 3 mois.

Le titulaire perçoit une indemnité de résiliation anticipée calculée selon la formule suivante :

Indemnité = loyers restant dus × 40%

Cette indemnité est réputée couvrir l'ensemble des frais financiers, administratifs et de revente supportés par le titulaire.